



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 21316

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la désindustrialisation préoccupante de la capitale qui a perdu 200 000 emplois en dix ans. Il lui demande le sentiment du Gouvernement sur ce phénomène qui s'amplifie dans toute l'Ile-de-France.

Texte de la réponse

L'Ile-de-France est la première région industrielle française avec 14,5 % des effectifs industriels nationaux répartis dans plus de 7 000 établissements. Aujourd'hui, l'emploi industriel régional représente 12,4 % de l'emploi salarié régional. L'emploi tertiaire progresse régulièrement et occupe près de 83 % de l'emploi francilien. La désindustrialisation de la région capitale est un phénomène partagé par de nombreuses métropoles européennes. Il est consécutif à plusieurs convergences : politiques d'aménagement du territoire, restructuration de nombreux secteurs industriels comme dans la défense ou l'automobile, délocalisation d'établissements industriels vers la province ou l'étranger, notamment dans l'industrie textile. La désindustrialisation de la capitale est une préoccupation partagée par le groupe de travail sur la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France qui met l'accent sur l'attractivité de la région. En effet, l'Ile-de-France n'en demeure pas moins une région qui dispose de nombreux atouts dans la compétition entre métropoles européennes. Ainsi la région se situe à la troisième place des destinations européennes d'investissements directs étrangers. Le Gouvernement est très attentif à la question de l'emploi dont il a fait une de ses priorités. Au niveau régional, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) de la région Ile-de-France et ses partenaires régionaux du développement économique ainsi que l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) coordonnent leurs actions en faveur de la création d'emplois par leurs politiques de soutien tant à la formation professionnelle, à l'innovation et à la recherche qu'à l'implantation, la création et le développement de nouvelles activités technologiques et innovantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21316

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5326

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6966